

# INFO Techniciens de Laboratoire

## Au sommaire

*Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens*

octobre 2010 – 2<sup>ème</sup> année

### APPLICATION DE LA REFORME DE LA CATEGORIE B

LES 200 EUROS C'EST POUR 2010  
PAS 2011

## U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges Lesage  
75012 Paris  
Email : [stp.ucp@paris.fr](mailto:stp.ucp@paris.fr)

<http://stechparis.free.fr/>

### Permanence syndicale :

Laurence VIDALENC  
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

### Conseil d'administration :

#### **Le Bureau**

Pascal CALAMIER  
Alain BORDE  
Jean Lou PAYMAL  
Thierry VACHER  
Benoit DUMONT  
Alain GORGET  
Frédéric MICOUD

#### **Autres membres**

Asmina AKTOUF  
Alain BERGER  
Malika BOUCHEKIF  
Patrice CARBUCCIA  
Dominique CASTRONOVO  
Jean-Charles GIL  
Christophe HINDERCHIETTE  
Daniel JOURDAN  
Alexandra PIZZALI

### APPLICATION DE LA REFORME DE LA CATEGORIE B :

Pour les Techniciens de Laboratoire de la Ville de Paris **ca ne se fera qu'au second semestre 2011 !**

Nous savions déjà que le sort des Techniciens de Laboratoire n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la priorité de l'exécutif et de l'administration parisienne.

Pourtant, certains corps de catégorie B n'auront pas à subir cette attente qui sonne comme une nouvelle injustice sociale à Paris.

Alors que les négociations avec la maîtrise ouvrière, les secrétaires administratifs, les secrétaires médicales et sociales ou encore les techniciens de surveillance débiteront à compter du 4 novembre, celles pour les Techniciens de Laboratoire ainsi que les Techniciens Supérieurs passeront au second plan, renvoyées à la fin 2011.

La DRH se retranche sur l'absence de publication de textes officiels au niveau de nos homologues de l'Etat, de la Territoriale ou de l'Hospitalière pour justifier ce saucissonnage de la réforme B engendrant assurément une grande disparité de traitement entre les premiers et les seconds.

L'UCP, notamment par le biais du Syndicat des Techniciens de Paris, s'est élevée contre le principe de ne pas traiter sur un même pied d'égalité l'ensemble des personnels de la catégorie B selon un même calendrier comme c'est le cas dans la plupart des ministères ou à l'hôpital.

L'enveloppe de 2,5 M€ **consacrée** à la réforme est budgétée depuis fin 2009. Il est à craindre qu'il ne restera plus grand-chose de cette enveloppe fin 2011, une fois la première vague passée laissant peu de marge de négociation aux techniciens condamnés à se partager les miettes.

D'autant que l'argument relatif à l'absence de dispositions statutaires officielles avancé par la DRH ne tient pas. Comment justifier, en effet, que la situation des Secrétaires Médicales et Sociales, dont le statut est construit en homologie avec l'Hospitalière comme c'est le cas pour les Techniciens de Laboratoire, soit examinée le 4 novembre alors que celle des TL soit repoussée à fin 2011.

La logique nous échappe d'autant, qu'à priori, en l'absence de dispositions statutaires contraires, le protocole d'accord de février 2010, que nous évoquions dans notre précédent Flash d'information, peut très bien servir de base de réflexions.

( [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/download/Fichiers\\_Adobe/STP/INFO\\_TL\\_juin\\_2010.pdf](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/download/Fichiers_Adobe/STP/INFO_TL_juin_2010.pdf) )

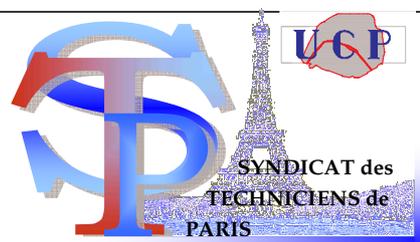
Cela semble être possible pour les SMS alors pourquoi pas pour les TL ?

Nous ne siégeons pas à la CAP des TL, nous n'aurons donc pas notre mot à dire sur la pertinence du calendrier proposé, comme nous l'avons fait pour les TS. Cette situation nous interpelle et nous invitons les TL, notamment par l'intermédiaire des élus des organisations syndicales siégeant à la CAP, à s'inscrire dans notre demande. A bon entendeur...

## LES 200 EUROS DE RA C'EST POUR 2010 PAS 2011 !

Par courrier en date du 29 juillet, nous demandions qu'un complément de 200 euros soit versé en 2010 afin de prendre en compte l'augmentation du coefficient hiérarchique du 1<sup>er</sup> grade. Une délibération était soumise au dernier Conseil de Paris prenant en compte le coefficient de 12 sans préciser la date d'effet.

Afin de nous assurer que cette mesure sera traduite en 2010, nous avons adressé un courrier à la DRH dont vous trouverez ci-dessous copie.



LE PRESIDENT

Paris, le 19 octobre 2010

# Rappel

**Monsieur Thierry LE GOFF**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**2, rue Lobau**  
**75004 PARIS**

**Objet :** demande de versement d'un complément de rémunération accessoire au titre de la revalorisation du coefficient hiérarchique des techniciens supérieurs suite à publication du décret 2010-854

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 29 juillet, je portais à votre connaissance la publication du décret 2010-854 validant l'augmentation du coefficient hiérarchique (coefficient 12 contre 11,5 auparavant) des Techniciens Supérieurs et de Laboratoire du 1<sup>er</sup> grade.

Aussi, afin de prendre en compte cette évolution indemnitaire dont les agents de la Ville de Paris n'ont toujours pas bénéficié, je vous demandais de prévoir le versement d'un complément de Rémunérations Accessoires avant la fin de l'année.

J'ai constaté qu'une délibération, modifiant celle du 25 juin 1984, était soumise au Conseil de Paris des 18 et 19 octobre 2010. Dans l'exposé des motifs, il est fait très justement référence à la conservation d'un régime indemnitaire équivalent aux fonctionnaires de l'Etat et de la territoriale.

Je réitère donc ma précédente demande, restée à ce jour sans réponse, de communication des dispositions prévues concernant le versement du complément indemnitaire correspondant.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma haute considération.

Pascal CALAMIER

*signé*

Pièce Jointe : Projet de délibération 2010 DRH 02 et copie courrier du 29 juillet 2010

Copie : Mme ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels

Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens de laboratoire

Sur intranet : [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=714](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=714)

Sur internet : <http://stechparis.free.fr/>



### Bulletin d'adhésion *ou de renouvellement d'adhésion*

La cotisation est de **22 euros** pour **2010**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au  
Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Grade : .....  
N° SOI : .....  
Téléphone : .....  
Portable : .....

Direction : .....  
Nom du service : .....  
Adresse service: .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....  
Télécopie : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le

Signature

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**